

bandits d'une autre nation dans leur voisinage, ont récemment perpétré des hostilités non provoqués sur les citoyens des Etats Unis dans cette partie. L'information reçue sur ces sujet vous sera remise. On n'a jusqu'ici strictement enjoint et observé que des précautions défensives.

On n'a pas appris qu'aucune violation de traité, ou aucune agression quelconque de la part des Etats Unis, ou de leurs Citoyens, soit même allégué comme un prétexte pour l'esprit d'hostilité qui règne dans cette partie.

J'ai lieu de croire que l'on a fait tous les efforts possibles, (conformément à la provision faite par loi pour cet effet) afin d'être préparés pour l'alternative de la poursuite de la guerre si les ouvertures pacifiques ne réussissent pas. Une grande proportion des troupes dont la levée est autorisée, a été recrutée, quoique le nombre ne soit pas encore complet. On s'est donné des peines pour les discipliner et les mettre dans un état analogue à l'espece particulière de service qu'elles ont à faire. Un délai d'opération (outre qu'il a été dicté par les mesures que l'on a prises pour une terminaison pacifique de la guerre) a été en elle-même préférable à des efforts prématurés. Un état de la part du département de la guerre, touchant le nombre de troupes levé, et quelques autres points qui ont été suggérés, procurera une information plus précise, comme pour servir de guide aux consultations législatives; et entr'autres choses mettra le congrès à même de juger s'il n'est à propos d'ajouter quelques motifs d'émulation au service de recrutement.

En envisageant les dépenses futures des opérations qui pourront être trouvées inévitables, l'information que j'ai reçue, qu'il y a apparence que le produit des revenus pour la présente année obviendra à la nécessité d'imposer de nouvelles charges sur l'état pour le service de l'année prochaine, me procure quelque consolation; cependant cela sera mieux constaté dans les cours de la session; et il est à propos d'ajouter, que l'information en question provient de la supposition que l'esprit d'hostilité n'a pas fait de grands progrès.

Je ne puis l'aïsser le sujet des affaires avec les sauvages, sans recommander de nouveaux à votre considération l'utilité d'une provision plus suffisante pour donner de l'énergie aux loix dans toutes nos frontieres intérieures, et pour empêcher de commettre des outrages sur les sauvages; sans quoi tous les plans pacifiques n'auront point d'effet. En donnant les moyens, par des récompences suffisantes, d'engager des personnes qualifiées et fiables, de résider parmi eux, en qualité d'agens, on contribueroit aussi à la préservation de la paix et du bon voisinage.

Si en addition à ces expédiens, on forme un plan convenable pour promouvoir la civilisation parmi les nations sauvages, et pour faire la traite avec eux, dans un degré calculé à leurs besoins, et sous des réglemens suffisans pour les protéger contre l'imposition et l'extortion, son influence, en cimentant leurs intérêts avec les notres, ne pourroit être que considérable.

L'état prospère de nos revenus a été suggéré. Il le seroit encore d'avantage sans les obstacles qui en quelques endroits continuent d'embarasser la collection des droits sur les liqueurs distillées dans les Etats Unis. Ces obstacles ont diminué, et diminuent dans une étendue locale; et il semble que la loi donne un contentement qui s'accroit progressivement parmi le public en général. Mais comme il s'est depuis peu manifesté des symptômes d'une opposition augmentée dans certains endroits, j'ai jugé qu'une interposition spéciale de ma part étoit convenable et prudente; et dans cette idée, j'ai publié une proclamation pour prévenir contre toutes combinaisons et procédés illé-